



Procès-verbal 113^{ème} AGS A.C.L. - 2024

Date et lieu : le mercredi 7 février 2024 - 17h30 / Auditorium Cfpne Lullier

Présences : Barman Chrischona, Bavarel Christian, Carazzetti Sarah, Demont Maurice, Ducret Jean Daniel, Dufour François, Fattier Laurine, Fleschmann Bastien, Gasser Joan, Goldschmid Lionel, Gubler Hermann, Henchoz Gilbert, Krebs Stéphane, Louis Christian, Magnin Laurent, Mathieu Alexandrine, Monachon Pierre-André, Monachon Jean-François, Neyret Dimitri, Pasche Sabrina, Philipp Michel, Pradervand Nicolas, Samson Alain, Schneeberger Lucien, Schwarz Max, Serre Raphaël, Van Till Diederik, Vannay Yvon, Widmer Samuel, Vidonne Pascal et Widmer Daniel.

Excuses reçues : Baechler Monique, Ballet Emmanuel, Baumgartner Jonas, Beer Roger, Borloz Mathieu, Bovigny Pierre-Yves, Burdet Philippe, Cartier Jacques, Castellazzi Thierry, Chavaz Francis, Chervet Philippe, de Coulon Dominique, Fatio Wanner Nathalie, Fischer Philippe, Gianoni Fabrizio, Graf Peter, Grand Karine, Guenot Alexandre, Heijn Rémi, Heyraud Pascal, Honegger Michel, Humbert Jean, Jean-Louis Rouiller, Kissling Florence, Lebedeff Jean, Lüthi Patrick, Mancini Giulio, Martin Olivier, Meylan Gérald, Miserez Nathalie, Monneron Aline, Nasel Laurent, Nobilitato Laurent, Pavillard Marc-Henri, Rivoire Benjamin, Roset Martine, Sierro Gérard, Wantz Claude, Wigger Andreas et Pasquier Jean-Luc.

Présence exceptionnelle des invités : représentants de Dubreuil - Brunier Jean-Pierre, Picart André, Robert Daniel, Seibel Fabien.

Les invités suivants sont excusés : les représentants de Minoprio

1 - Bienvenue de Monsieur Gilbert Henchoz et Raphael Serre, Co-présidents Centraux

Le co-président G. Henchoz ouvre la 113^{ème} AGS des A.C.L, en saluant les membres présents et remercie ceux qui ont pris la peine de s'excuser (voir ci-dessus)

Il constate que l'AGS a bien été convoquée dans les délais par courrier postal ou courriel, et que l'ordre du jour a bien été accessible sur le site Internet des A.C.L.

Il précise également que pour le point 14, une explication complémentaire sur la modification des statuts a été mise en ligne dès le 27.12.23, avec possibilité de télécharger la nouvelle version qui sera présentée et votée ci-après.

Il salue la présence de nos amis de Dubreuil, qui nous font chaque année le plaisir de participer à notre AGS et également aux FCCL ((FCCL - anciennement Cours de Perfectionnement).

A ce propos il résume la première journée qui vient de se terminer, et qui pourrait être résumée par « peu mais bon »... demain participation moins confidentielle car nous attendons plus de 240 participants.

2 - Liste des présences et excusés

Voir les listes détaillées ci-dessus et remerciements à Lucien pour la tenue de celles-ci.

3 - Nomination des scrutateurs

Sont désignés volontaires, Alexandrine Mathieu et Pierre-André Monachon sous les applaudissements.

4 – Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 8 février 2023

Celui-ci ayant été mis à disposition sur le site Internet, il ne sera pas lu.

G. Henchoz demande s'il y a des questions sur son contenu.

Pas de question, il remercie Sarah Carazzetti pour la rédaction et précise que pour cette AGS c'est Alain Samson qui officiera comme secrétaire.

5 - Approbation du PV de l'AG 2023 par l'assemblée

Au vote de l'Assemblée c'est une unanimité qui est réunie.

6 – Rapport des Présidents centraux Monsieur Gilbert Henchoz et M. Raphael Serre

La collaboration et la complicité sont les maîtres mots de cette co-présidence et cela permet une excellente répartition des charges entre eux.

Le CC a été réuni de manière régulière et tant l'ambiance que l'efficacité est relevée par les deux co-présidents, ils s'en félicitent pour le bien de notre Association, cela permet de faire avancer les dossiers de manière énergique mais toujours dans la bonne humeur.

Cela nous permet également de partager nos expériences lors des repas qui suivent ces réunions et de rappeler que ceux-ci sont pris en charge par la caisse (quand nous sommes au restaurant), chaque membre du CC étant bénévole.

7 - Rapport de la comptable et du trésorier pour les comptes 2023, Madame Raquel Miranda et M. Diederik Van Till

Raquel et Diederik ont le plaisir de présenter un exercice qui dégage un bénéfice pour 2023.

Il est rappelé que l'engagement de Raquel Miranda, a permis de retrouver une gestion comptable professionnelle et soulager Diederik Van Till qui peut ainsi se consacrer aux règlements des factures et autres opérations de la caisse.

Le détail des comptes est présenté (en annexe du présent PV), mais ce qui est très réjouissant est le bénéfice de CHF 11'149,35.

Cependant, il est fait remarque qu'environ ¼ des cotisations 2023 n'ont pas été perçues et ce pour divers motifs (coordonnées absentes pour la majorité) ; si cela devait être reconduit pour 2024, le CC après recherche se verra dans l'obligation de retirer les «débiteurs» de la liste des membres.

On nous annonce pour 2023, 605 membres dont 13 nouveaux.

Il est fait aussi mention du fait que les intervenants aux FCCL ne sont pas rémunérés et viennent donc gratuitement (hors frais spéciaux – transports / hébergement si nécessaire) ce qui soulage nos comptes de manière appréciable et appréciée.

8 – Rapport des vérificateurs des comptes

Chrischona Barman et Christian Louis ont été désignés lors de l'AGS 2023.

Les comptes ont été vérifiés le 31.01.2024 et ce jour.

C'est Christian qui lit le rapport et valide l'ensemble des comptes ; il propose de donner décharge à notre tandem « comptabilité » pour cet exercice.

Il remercie également le CC pour ses efforts d'économies et de bonne gestion de notre Association.

9 - Approbation des rapports et décharge par l'assemblée

C'est en bloc que Gilbert Henchoz propose à l'AGS de valider rapports et comptes, il demande si l'Assemblée à des questions, ce qui ne semble être le cas.

Au vote, et ce à l'unanimité le rapport des co-présidents et la décharge comptable sont entérinés.

Christian Bavarel demande que le CC pour son action soit remercié par une salve d'applaudissements, ce qui est fait.

10 – Election des membres du comité central et des Présidents centraux

Gilbert annonce une « mauvaise nouvelle », tout le monde se représente !! donc et dans l'ordre :

Pour la co-présidence : Gilbert Henchoz et Raphael Serre

Comme Vice-Présidente : Sarah Carazzetti

Comme Trésorier : Diederik Van Till, assisté de Raquel Miranda

Comme responsable du Conservatoire Horticole et archives : Alain SAMSON

Comme IT manager et web master : Lucien Schneeberger

Comme membres : Laurine Fattier, Alexandrine Mathieu, Lionel Goldschmid, Laurent Nobilitato

C'est avec des applaudissements nourris que le CC 2024 est élu.

11 – Election des vérificateurs des comptes pour 2024

Chrischona Barman et Christian Louis sont plébiscités et c'est sous les applaudissements que nos vérificateurs sont élus pour un nouveau mandat

*Rappel statutaire : 5.5 Les deux vérificateurs aux comptes et leur suppléant ne font pas partie du comité. Ils sont nommés **pour trois ans**. Lors de chaque renouvellement, le vérificateur le plus ancien est remplacé.*

12 – Présentation du budget 2024

Diederik présente le budget, qui reste dans un standard connu et quelques explications complémentaires sont données par Gilbert, en particulier sur le versement de CHF 2'000,- pour le 50^{ème} anniversaire de Lullier.

Au chapitre des questions, les frères Monachon s'expriment :

Pierre-André demande où apparaît le montant des factures des FCCL ?

Il lui est précisé que le montant de CHF 30'000,- est le total des produits après déduction des factures, principalement auprès de la restauration pendant les 2 journées.

Jean-François de son côté, félicite le CC pour cette initiative, et signale que sa volée fêtera en 2024 le 50^{ème} Anniversaire de sa sortie de Lullier (soit la première volée) et demande si le CC pourrait allouer une somme d'argent à la manifestation qu'il organise mi-septembre pour les retrouvailles ?

Gilbert enregistre bien volontiers cette requête qui sera examinée avec bienveillance par le CC lors de sa prochaine séance (nr. 24 avril 2024)

13 – Activités 2023 et 2024

Gilbert passe en revue nos activités passées, soit : les FCCL de 2023 où près de 80% des participants ne sont pas membres A.C.L, ce qui prouve bien l'intérêt de ceux-ci - le déplacement à Lyon le 6.12.23 pour Paysalia avec 25 participants.

Pour 2024 : après les FCCL de ces deux journées, il est prévu un déplacement à Berne pour le salon ÖGA, en principe le 27 juin 2024, avec comme moyen de transport un autocar qui fera une halte vaudoise pour que nos collègues puissent s'y joindre.

L'Assemblée propose que les sections alémaniques soient informées pour que les membres qui le souhaitent puissent retrouver « les romands » directement à Berne et ainsi entretenir nos relations – le CC prend bonne note et fera l'information dans ce sens.

14 - Divers et propositions individuelles

Rapport sur le Conservatoire :

Alain Samson présente l'activité du Conservatoire pendant l'année 2023.

Quelques difficultés et retards sont intervenus, mais sans conséquences sur le fonctionnement.

Le rapport complet est sur le site Internet A.C.L. sous l'onglet « Conservatoire »

Alain est remercié pour son travail par Pierre-André Monachon et applaudi par l'Assemblée.

Modifications des statuts et nouvelle version 2024 :

Gilbert Henchoz introduit le sujet et indique que ce mandat « un peu technique et rébarbatif » a été confié à Alain...

Celui-ci précise que cette mise à jour déjà évoquée lors de plusieurs AGS, a été rendue nécessaire par le fait que certains articles auraient pu être en cas de litige jugés illégaux, ou tout du moins prêter à confusion.

La version modifiée a été mise à disposition des membres le 27.12.2023 sur le site Internet et pour ceux qui ne l'aurait pas téléchargée, sous format papier ce jour au début des FCCL.

Les articles sont donc passés en revue avec les explications nécessaires concernant les modifications, par exemple : mention à diverses reprises de la RHS (Revue Horticole Suisse) qui n'existe plus – la radiation des membres qui n'est pas de la compétence du CC mais de l'AGS – la rétrocession aux sections qui n'est plus en vigueur – les rapports des sections, notion obsolète, tout comme l'Assemblée des délégués – l'organisation de l'AGS ...

Aucune question n'est posée et au vote, c'est l'unanimité qui est acquise.

Dès les signatures apposées sur le document officiel, les statuts seront disponibles sur le site Internet.

Les membres dans nos statuts :

Lors du travail de révision des statuts, Alain avec l'avocat qui l'a conseillé ont constaté que pour l'inscription aux FCCL, il était mentionné une différence de tarification entre membres et non-membres, avec dans la pratique un certain flou d'appréciation.

Il souhaite donc adjoindre un nouvel alinéa ou article dans nos statuts pour éviter ultérieurement des litiges et propose à l'AGS de donner un blanc-seing au CC pour inscrire cette nouvelle disposition dans nos statuts sans passer par une nouvelle AGS/AGE.

Stéphane Krebs, se demande si un titre de membre est adéquat, ne devrait-on pas trouver une autre définition.

Alain abonde dans ce sens et précise que de toute manière les personnes morales de droit privé ou de droit public, n'auraient pas droit de vote lors des AG.

Un tarif pour ces entités sera calculé en fonction de la taille de celles-ci.

Au vote, c'est l'unanimité qui valide la proposition, le CC remercie l'AGS de sa confiance, ce qui permettra de mettre en place ce nouvel article pour 2025, ainsi que les dispositions tarifaires pour les FCCL.

Jubilaires :

Comme le prévoient nos statuts, après 50 années de sociétariat le membre concerné est nommé membre vétérans et reçoit l'insigne doré de l'Association.

Pour reprendre le petit retard occasionné ces dernières années, nous avons cette année deux membres qui sont présents à notre AGS :

Pierre-André (diplôme 1973) et Jean-François Monachon (1974)

Nos deux co-présidents remettent leur diplôme de membre vétérans et l'insigne à nos deux amis.

Alain enverra à Philippe Burdet son insigne et diplôme, celui-ci ayant dû s'excuser au dernier moment pour notre AGS où il était préalablement inscrit.

Divers :

La parole est donnée (brièvement... ) à nos invités et **amis de Dubreuil**.

Le Président nous remercie pour l'invitation et revient sur la difficulté de tenir les fichiers à jour, le problème de Dubreuil est bien connu puisque l'on y décompte 6'702 noms dont le 80% est vérifié.

Il invite les A.C.L. à leur AG le samedi 23.03.2024 à Paris, et nous présente le nouveau logo. Il nous apporte également des informations sur l'évolution de l'école et sur la formation des adultes, développement nécessaire depuis que la Mairie de Paris s'est désengagée de l'institution.

Ce point permet à **Raphaël Serre** notre co-président de présenter plus en détail les manifestations qui vont marquer le 50^{ème} de Lullier :

Notre CC est représenté au Comité d'Organisation et travaille en particulier pour la manifestation d'automne qui aura lieu du 20 au 22 septembre 2024.

Les A.C.L. y tiendront un stand et collaborent avec le Centre pour les archives photographiques en particulier.

L'Assemblée prend bonne note de la demande de participation des volées et de la requête faite pour que soit nommé un référent par volée... Le CC s'en fera l'écho.

Pierre-André Monachon remercie le CC et l'Assemblée pour tout le travail effectué et pour la confiance que cette dernière accorde à l'équipe en place. Il donne des explications sur les difficultés rencontrées par la section Vaud - Valais - Fribourg - Neuchâtel.

Stéphane Krebs, nous informe que pour retrouver des anciens, les réseaux sociaux peuvent y contribuer, il signale en particulier la page Facebook « Tu as fait Lullier si ...» - groupe privé, ainsi que celle du Cfpne Lullier.

Hermann Gubler prend la parole pour remercier le CC, mais aussi pour déplorer la déliquescence des sections et le peu de soutien à son sens de la part du CC.

Gilbert regrette cette situation mais compare avec d'autres associations qui se trouvent souvent dans la même situation que nous, c'est regrettable mais inéluctable dans notre société pourtant si active, individualiste et remplie de sollicitations diverses et variées.

On remarque également que de plus en plus d'élèves qui font des études à Lullier ne restent pas au contact de la profession et ce de plus en plus rapidement après la sortie du Cfpne.


Jean-François Monachon demande si l'archiviste des A.C.L. pourrait regarder dans les archives photographiques s'il retrouve des images de sa volée, comme celles présentées lors de son rapport - cela est bien noté et Alain s'en occupera.

Plus personne ne demandant la parole, Gilbert clôt l'AGS 2024, remercie l'assistance pour sa collaboration et son attention, et convie tous les membres présents à se rendre au réfectoire de l'école pour partager dans la plus grande convivialité une raclette offerte par les A.C.L.

Le teneur de PV

Alain SAMSON

Conservateur ACL



Annexes financières selon PV ci-dessus



Association Châtelaine et Lullier

Bilan

ACTIFS

31.12.2023

31.12.2022

CHF

CHF

Actifs circulants :

Caisse	2655.00	2%	568.60	0%
Paypal	13.89	0%	13.89	0%
Poste - Compte 17-613680-9	5888.40	4%	5943.40	5%
Poste - Compte 12-4886-3 Cot	48 039.63	34%	36 715.68	29%
Poste - Compte 14-989935-2 Cours	65 443.48	46%	61 672.48	49%
Débiteurs	10 375.00	7%	12 040.00	9%
Bibliothèque	10 000.00	7%	10 000.00	8%
<hr/>				
Total des actifs circulants	<u>142415.40</u>	100%	126954.05	100%
<hr/>				
TOTAL ACTIFS	<u>142415.40</u>	100%	<u>126954.05</u>	100%

PASSIFS

31.12.2023

31.12.2022

CHF

CHF

Fonds étrangers

Passifs transitoires	4174.00	3%	2900.00	2%
Transitoires Cotisations en avance	88.00	0%	450.00	0%
Transitoires cours payés en avance	4630.00	3%	1230.00	1%
A attribuer	0.00	0%	0.00	0%
Réserve formation continue	44513.78	31%	44513.78	35%
Conservatoire horticole	10000.00	7%	10000.00	8%
Total du passifs exigibles	<u>63405.78</u>	45%	<u>59093.78</u>	47%

Capitaux propres

Capital Propre	67860.27		66364.04	
Bénéfice/Perte de l'exercice	11149.35		1496.23	
Totaux capitaux propres	142415.40		126954.05	
<hr/>				
TOTAL ACTIFS	<u>142415.40</u>	100%	<u>126954.05</u>	100%
<hr/>				
TOTAL PASSIFS	<u>142415.40</u>	100%	<u>126954.05</u>	100%



<u>CHARGES</u>	<u>2023</u>		<u>2022</u>	
	<u>31.12.2023</u>		<u>31.12.2022</u>	
	CHF		CHF	
Rétrocession aux sections	0.00	0%	-860.00	-3%
Edition brochures	0.00	0%	0.00	0%
Frais délégation divers C.C.	134.27	0%	1562.78	6%
Frais assemblée générale	17520.00	42%	3235.85	13%
Frais comité	4564.50	11%	253.20	1%
Frais administratifs	11887.10	28%	17938.48	72%
Frais généraux	3343.40	8%	3510.25	14%
Frais poste et banques	281.90	1%	357.16	1%
Frais timbres - expéditions	0.00	0%	2740.95	11%
Frais internet	260.00	1%	2080.00	8%
Sortie Paysalia	1118.76	3%	0.00	0%
Produits /perte exceptionnel	2800.00	7%	-5 758.90	-23%
Total des charges	41909.93	100%	25059.77	100%



Résultat de l'exercice 2023

<u>Produits</u>	<u>2023</u>		<u>2022</u>	
	<u>31.12.2023</u>		<u>31.12.2022</u>	
	CHF		CHF	
<u>Cotisations</u>				
Cotisations membres GE	26600.95	51%	8070.00	30%
Cotisations membres VD,FR,VS,NE	0.00	0%	5425.00	20%
Cotisations membres BERNE	0.00	0%	550.00	2%
Cotisations membres ZURICH	0.00	0%	425.00	2%
Cotisations membres TESSIN	0.00	0%	597.00	2%
Dons	2550.00	5%	540.00	2%
Total cotisations	29150.95	56%	15607.00	59%
Formation continue 2022	4180.00	8%	10079.00	38%
Formation continue 2023	19346.40	37%	870.00	3%
Sortie Acl	125.00	0%		
PERTES/ESCOMPTEs	643.07	1%		
Total produits	<u>52159.28</u>	100%	26556.00	100%



Association Châtelaine et Lullier

Pertes et profits

<u>RESULTAT</u>	<u>2023</u> <u>(01.01-31.12.23)</u> CHF		<u>2022</u> <u>(01.01-31.12.22)</u> CHF	
Résultat net de l'association	11149.35	41.98%	1496.23	5.63%
Bénéfice	11149.35	41.98%	1496.23	5.63%



ACL budget 2024

Produits

Cotisations:	12 000 CHF
Formations continue:	<u>30 000 CHF</u>
Total Produits:	<u><u>42 000 CHF</u></u>

Charges

Rétrocessions sections:	0 CHF
Assemblée générale ACL:	4 000 CHF
Délégations ACL:	2 000 CHF
Frais comité centrale:	4 000 CHF
Frais généraux ACL:	5 000 CHF
Frais Admin. et secrétariat:	12 000 CHF
Frais poste et banque:	400 CHF
Frais expédition ACL:	4 000 CHF
Frais site internet:	500 CHF
Participation au 50 ans du CNPNE	2 000 CHF
Bénéfice:	<u>8 100 CHF</u>
Total charges:	<u><u>42 000 CHF</u></u>